

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Comité Syndical du  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc  
& Vignobles**

NOUMBRES DE MEMBRES

Afférents > n. Comité En exercice syndical	Présents
--	----------

37	37	31
----	----	----

Séance du 14 mai 2008

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Compte rendu des décisions  
du Président

L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

**G.AFFRE** (CdC Saint-Chinian), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN BADENAS** (Conseil Général), **D.BEDOS** (CdC Coteaux-Châteaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BARSSE** (Bédarieux), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervoises), **F. GALBE** (Commune Poujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon) **MH LAVASTRE** (Bédarieux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **A. MARTINEZ** (Conseil Général), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervoises), **R PAILLES** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)



SOUS PREFECTURE  
REÇU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 23/05/08

et publication ou notification

du 23/05/08

**Objet : Compte rendu des décisions du Président.**

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment:

- N° 002/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival «Musiques au chœur du vignoble» avec l'Association la Cantarela pour une représentation le 31 mai 2008 à Cessenon sur Orb.  
Montant du contrat : 5 400 € TTC.
- N°003/08** Dans le cadre du festival «Musiques au chœur du vignoble», fournitures de produits sucrés et salés par la société CMJ située à St Georges d'Orques.  
Montant de la prestation : 957,20 € TTC.
- N° 004/08** Achat à l'entreprise la Verrerie de la Marne de 1500 verres gravés dans le cadre du festival «Musiques au chœur du vignoble».  
Montant du marché : 2 570,20 € TTC
- N° 005/08** Marché de réalisation et d'impression concernant la communication globale du festival «Musiques au chœur du vignoble» suite au marché à bon de commande conclu avec l'agence AOC, 2 avenue du 22 août – 34500 BEZIERS.  
Montant du marché : 11 409,84 € TTC
- N° 006/08** Publicité radiophonique de 100 messages de 30 secondes dans le cadre du Festival « musiques au chœur du vignoble » avec la SARL Sud / Radio Nostalgie Vallée d'Orb.  
Montant de la prestation : 881,57 €uros TTC.
- N° 007/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival "Musiques au chœur du vignoble" avec l'entreprise System D pour un concert par le groupe « Eminent Tzigane Complot » au caveau de Berlou le 17 mai 2008.  
Montant du contrat : 1 500 €uros TTC.
- N° 008/08** Marché d'étude de structuration culturelle suite à l'avis d'appel public à la concurrence attribué au cabinet CIEPAC sis à Jacou.  
Montant du marché : 29 989,70 € TTC
- N° 009/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival «Musiques au chœur du vignoble» avec l'association Fractal pour un concert par le groupe «Trio Zira» le 9 mai 2008 sur la communauté de communes Entre Lirou et Canal du Midi.  
Montant du contrat : 1 594,50 €uros TTC.
- N° 010/08** Suite à consultation, prestation attribuée à Mr Jean OBERTI sis à Lattes concernant l'accompagnement à la coordination du projet de coopération franco-tunisien «Couleurs de fleurs de Méditerranée».  
Montant du marché : 8 000 € TTC
- N° 011/08** Dans le cadre des éditions touristiques, adaptation sur support informatique des cartes en format dépliants attribué à l'entreprise Limitrophe sise à Montpellier.  
Montant du marché : 1 794 € TTC

- N° 012/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival "Musiques au chœur du vignoble" avec l'association «Musique dedans-dehors» pour un concert par le groupe « Allegria Brass Band » sur le territoire de la communauté de communes du Minervois le 30 mai 2008.  
Montant du contrat : 3 000 Euros TTC.
- N° 013/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival "Musiques au chœur du vignoble" avec ADM – Gospel Event pour un concert par le groupe « Bayou Brothers » sur le territoire de la communauté de communes du St Chinianais le 7 mai 2008.  
Montant du contrat : 1 900 Euros TTC.
- N° 014/08** Publicité annonçant les concerts dans le cadre du Festival «Musiques au chœur du vignoble» avec le journal MEMENTO.  
Montant de la prestation : 813,28 Euros TTC.
- N° 015/08** Contrat de vente dans le cadre du Festival "Musiques au chœur du vignoble" avec l'association ADEVEM pour un concert par le quintette vocal « Annacruz » sur le territoire de la communauté de communes du Minervois le 16 mai 2008.  
Montant du contrat : 1 414,30 Euros TTC.
- N° 016/08** Suite à consultation, prestation attribuée à Mr Bernard DEGIOANNI sis à Faugères concernant la mission de développement d'une identité culinaire sur la destination en vignobles.  
Montant du marché : 13 156 € TTC
- N° 017/08** Suite à consultation, prestation attribuée au Terroir du Languedoc sis à Mazamet concernant la création et l'impression de 5000 Drop Stop « Winesoflife » ainsi que le conditionnement à l'unité dans 5000 Drop a card personnalisés.  
Montant du marché : 6 757,10 € TTC

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

Le Président,  
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE  
REÇU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER